

## Cdd et carence pour la prolongation du contrat de travail

## Par Bruno2905, le 20/02/2016 à 11:39

Je travaille depuis 3 mois et demi dans une société en CDd, j ai signé mon contrat de travail avec le titre gestionnaire avec la mention pour un surcroît d activité lié à l opération changement d option des frais médicaux et pourra être renouvelé 2 fois.

Mon employeur ne peut me reprendre en cdd dès la fin du contrat et doit appliquer un délai de carence de 17 jours au motif que I opération a pris fin .....il se propose de me reprendre après ce délai en modifiant I intitulé de la mission ....ne peut il pas le faire sans délai de carence ?il m invoque le fait que I opération changement d option étant terminée il ne peut reconduire immédiatement un cdd ....pouvez vous me confirmer ses dires?

physiquement je serais sur le même site mais pour une autre tâche: j ne serais plus gestionnaire mais télévendeur

mon employeur m'a confirmé hier qu'il est obligé d'appliquer la carence..... pouvez vous me le confirmer?

merci d'avance

Par P.M., le 20/02/2016 à 13:34

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec celui-ci...